



**Syndicat National Unitaire  
de l'Enseignement Professionnel**  
38 rue Eugène Oudiné 75013 Paris

**AFFECTATION DES LAURÉAT-ES DES CONCOURS**  
note de service n° 2015-064 du 9 avril 2015 parue au *BO n°16 du 16 avril 2015*

**RENTREE 2015**

Saisie des vœux sur le site SIAL **du 4 mai au 15 juin 2015** à midi  
L'affectation dans une académie est prévue  
entre le 2 et 9 juillet 2015 selon les disciplines.  
Contacter le SNUEP-FSU **capn@snuep.com**

**CETTE FICHE EST À RENVOYER AU SNUEP-FSU NATIONAL ACCOMPAGNÉE DE VOS JUSTIFICATIFS**

|   |  |
|---|--|
| <p><b>VOUS ÊTES REÇU-E<br/>AU CONCOURS DE</b><br/>PLP <input type="checkbox"/> CPE <input type="checkbox"/></p> <p><b>Session :</b> .....<br/><b>Spécialité :</b> .....<br/>.....</p> <p><input type="checkbox"/> Interne<br/><input type="checkbox"/> Externe<br/><input type="checkbox"/> Examen pro ou réservé</p> <p><input type="checkbox"/> Affectation en LP, SEP,<br/>EREA ou SEGPA</p> <p><input type="checkbox"/> Report de stage</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (<i>précisez</i>) :<br/>.....<br/>.....</p> | <p style="text-align: center;"><b>VOTRE SITUATION</b></p> <p><b>SITUATION 1</b><br/><input type="checkbox"/> <b>lauréat-es des concours réservés 2015</b><br/>⇒ sur Sial vous demandez à être nommé-e en qualité de fonctionnaire stagiaire dans l'académie dans laquelle vous étiez précédemment nommé en qualité de contractuel-le</p> <p><b>SITUATION 2</b><br/><input type="checkbox"/> <b>lauréat-es des concours relevant de la session 2015 rénovée et inscrit-es en M1 en 2014-2015</b><br/>⇒ affectation dans l'académie où se situe l'université dans laquelle vous êtes actuellement inscrit en M1 sous réserve de la transmission de la <b>copie de l'inscription en M1</b> déposée sous format PDF sur SIAL au moment de la saisie des vœux. Cette pièce ne doit pas dépasser la taille de 500 Ko.<br/>⇒ les lauréat-es inscrit-es en M1 dans une université francilienne feront connaître leur choix en classant les trois académies d'Île-de-France (Paris, Créteil et Versailles). Les demandes seront classées en fonction d'un barème prenant en compte uniquement le classement au concours.</p> <p><b>SITUATION 3</b><br/><input type="checkbox"/> <b>lauréat-es des concours externes relevant de la session 2015 rénovée et titulaires d'un M2</b><br/><input type="checkbox"/> <b>lauréat-es des concours non soumis aux conditions de diplôme</b><br/><input type="checkbox"/> <b>lauréat-es relevant de la session 2015 rénovée et déjà titulaires d'un M1 obtenu antérieurement</b><br/><input type="checkbox"/> <b>lauréat-es des concours internes relevant de la session 2015 rénovée et ne justifiant pas de 1,5 an d'équivalent temps plein d'activités professionnelles au cours des trois années précédentes de service de non-titulaire.</b><br/><input type="checkbox"/> <b>lauréat-es des sessions antérieures en report de stage</b><br/>⇒ sur Sial vous devez faire des vœux (6 max) qui seront bonifiés en fonction des éléments de barème prenant en compte votre situation familiale, personnelle et individuelle.</p> <p><b>SITUATION 4</b><br/><b>Vous justifiez de 1,5 an d'équivalent temps plein d'expérience professionnelle au cours des trois années précédentes (ex-contractuel-les)</b><br/><input type="checkbox"/> <b>lauréat-es des concours externes relevant de la session 2015 rénovée et titulaires d'un M2</b><br/><input type="checkbox"/> <b>lauréat-es des concours non soumis aux conditions de diplôme</b><br/><input type="checkbox"/> <b>lauréat-es des concours internes relevant de la session 2015 rénovée</b><br/>⇒ sur Sial vous demandez à être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire dans l'académie dans laquelle vous avez exercé en qualité de contractuel-le.</p> <p><b>SITUATION 5</b><br/>Vous êtes déjà titulaire d'un autre corps de l'enseignement public de l'éducation nationale (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré)<br/>⇒ vous <b>ne participez pas aux opérations d'affectation</b> et vous êtes maintenu-e et nommé-e stagiaire dans l'académie où vous exerchiez précédemment ou, en cas de participation à l'inter, dans l'académie obtenue.</p> |
|---|--|

|   |  |
|---|--|
| <p style="text-align: center;"><b>VOS COORDONNÉES</b></p> <p><b>Sexe :</b> M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>      <b>NOM</b> (en majuscules, svp) : .....</p> <p><b>NOM de naissance :</b> ..... <b>Prénom :</b> .....</p> <p><b>Date de naissance :</b> ...../...../.....</p> <p><b>Adresse :</b> .....<br/>.....</p> <p><b>Code postal :</b> [ ][ ][ ][ ] <b>Commune :</b> .....</p> <p>Tel : ..... Fax : .....</p> <p>Portable : .....</p> <p>e-mail : .....@.....</p> | <p style="text-align: center;"><b>VOS VŒUX<br/>D'AFFECTATION *</b></p> <p><i>Indiquez les vœux que vous avez transmis à l'administration dans l'ordre saisi</i></p> <p><b>1.</b> .....<br/><b>2.</b> .....<br/><b>3.</b> .....<br/><b>4.</b> .....<br/><b>5.</b> .....<br/><b>6.</b> .....</p> <p style="text-align: center;"><b>JOIGNEZ UNE COPIE DE VOTRE<br/>DEMANDE SAISIE SUR SIAL<br/>(FICHE SYNTHÈSE)</b></p> |
|---|--|

\*Les candidat-es qui y sont invité-es peuvent exprimer leurs vœux, au nombre de six maximum, en classant les académies souhaitées par ordre de préférence décroissante. En cas d'absence de saisie de vœux par le/la lauréat-e, c'est l'académie d'inscription au concours qui sera considérée comme premier et unique voeu du lauréat.



**SNUEP**  
F.S.U.  
**Syndicat National Unitaire  
de l'Enseignement Professionnel**  
38 rue Eugène Oudiné 75013 Paris

# AFFECTATION DES LAURÉAT-ES DES CONCOURS

BO n° 16 du 16 avril 2015

## VOTRE BARÈME

Contactez les commissaires paritaires du SNUEP-FSU à  
[capn@snuep.com](mailto:capn@snuep.com)

**CETTE FICHE EST À RENVoyer AU SNUEP-FSU NATIONAL ACCOMPAGNÉE DE VOS JUSTIFICATIFS**

| CRITÈRES DU BARÈME  | INDIQUEZ LE NOMBRE DE POINTS ATTRIBUÉS              |
|---|---|
| <p><b>1. Classement au concours</b></p> <p>Vous avez été reçu-e : .....<sup>ème</sup> sur .....</p> <p>Le classement des lauréat-es est divisé en déciles (1 décile = 10 % des reçus).</p> <p><b>Pour déterminer votre décile,</b><br/>divisez (votre rang de classement) par (le nombre d'admis / 10) et ajoutez 1.</p> <p>1<sup>er</sup> décile : <b>150</b> points      6<sup>ème</sup> décile : <b>75</b> points<br/>           2<sup>ème</sup> décile : <b>135</b> points      7<sup>ème</sup> décile : <b>60</b> points<br/>           3<sup>ème</sup> décile : <b>120</b> points      8<sup>ème</sup> décile : <b>45</b> points<br/>           4<sup>ème</sup> décile : <b>105</b> points      9<sup>ème</sup> décile : <b>30</b> points<br/>           5<sup>ème</sup> décile : <b>90</b> points      10<sup>ème</sup> décile : <b>15</b> points</p> <p>Sur liste complémentaire : 0 point</p> <p>○ <b>POINTS LIÉS AU DÉCILE :</b> .....</p>  | <p>.....</p>  |
| <p><b>2. Situation familiale</b></p> <p>Célibataire ou vivant maritalement, sans enfant 0 pt</p> <p><b>Rapprochement de conjoint</b> (mariés ou pacsés ou vie maritale avec enfants reconnus des deux) :<br/>..... 150 pts</p> <p><b>Bonification par enfant à charge, dans le cadre du rapprochement de conjoints uniquement</b> (moins de vingt ans au 1<sup>er</sup>/09/2015) ..... 75 pts</p> <p><b>Les bonifications pour RC et enfant sont valables sur le 1<sup>er</sup> vœu, qui doit correspondre à l'académie de résidence professionnelle du conjoint, et les académies limitrophes mentionnées immédiatement après</b></p> <p><b>Rapprochement de la résidence de l'enfant (garde alternée ou conjointe, enfant de -18 ans au 1<sup>er</sup>/09/2015) sur le 1<sup>er</sup> vœu correspondant à l'académie de résidence de l'enfant</b> ainsi que les académies limitrophes mentionnées immédiatement après. 140pts</p>   | <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> |
| <p><b>3. Situation administrative</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailleur/euse handicapé-e et bénéficiaire de l'obligation d'emploi, <b>sur le vœu 1</b> ... 1000 pts</li> <li>• Situation déclarée par les lauréat-es au moment de l'inscription au concours :</li> </ul> <p>ex-titulaires de la Fonction publique de l'État, territoriale ou hospitalière : bonification accordée sur le 1<sup>er</sup> vœu qui doit correspondre à la dernière académie d'affectation en tant que titulaire de la Fonction publique. 500 pts</p> <p>Contractuel-les du 2<sup>nd</sup> degré de l'EN, CPE contractuel-les, MA garantis d'emploi ou les M.I.-S.E. et les AED : bonification accordée <b>sur le vœu 1</b> qui doit correspondre à l'académie d'exercice où ils/elles ont exercé un an équivalent temps plein durant les 2 dernières années. 500 pts</p> <p>Emploi avenir professeur (EAP). Bonification accordée <b>sur le vœu 1</b> qui doit correspondre à l'académie d'exercice où ils/elles ont exercé pendant deux ans en tant qu'EAP 500 pts</p> | <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>              |
| <b>TOTAL =</b>  | .....   |

### POUR ÊTRE BIEN INFORMÉ-E

Autorisation à signer afin de respecter les obligations fixées par la CNIL

*J'accepte de fournir au SNUEP-FSU et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUEP-FSU 38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS ou à ma section académique.*

DATE : ...../...../..... SIGNATURE : .....

**Pour l'enseignement professionnel**  
**> Ne lâchons rien !**



**Syndicat National Unitaire  
de l'Enseignement Professionnel**  
38 rue Eugène Oudiné 75013 Paris

## **AFFECTATION DES LAURÉAT-ES DES CONCOURS**

note de service n° 2015-064 du 9 avril 2015 parue au *BO n°16 du 16 avril 2015*

# **RENTÉE 2015**

Saisie des vœux sur le site SIAL **du 4 mai au 15 juin 2015** à midi

L'affectation dans une académie est prévue  
entre le 2 et 9 juillet 2015 selon les disciplines.

Contactez le SNUEP-FSU [capn@snuep.com](mailto:capn@snuep.com)

### **Saisie des vœux et informations vous concernant**

Lors de la saisie de vos vœux sur le site SIAL, vous avez la possibilité de **vérifier et si nécessaire de corriger ou de compléter** les données relatives à votre situation personnelle et familiale. En revanche, si vous constatez que votre situation professionnelle telle qu'elle apparaît dans Sial est erronée, vous ne pouvez pas la modifier vous-même et vous devez donc en demander la correction en adressant un courrier à la DGRH/B2-2 **au plus tard le 19 juin 2015**, accompagnée des pièces justificatives.

### **Envoyer votre fiche de synthèse au SNUEP-FSU**

**À la fin de votre saisie, une fiche de synthèse** récapitule les éléments essentiels de la demande. Vous devez impérativement l'imprimer car elle devra être jointe aux éventuelles pièces justificatives à fournir et fera foi en cas de réclamation.

### **Pièces justificatives**

Attention, les pièces à transmettre à l'administration et le mode de transmission dépend de votre situation. Reportez-vous à l'annexe F de la note de service.

### **Aucune pièce parvenant à la DGRH après la date impérative du 19 juin 2015 ne sera prise en compte.**

Si vous devez envoyer par courrier à la DGRH-B2-2 des pièces justificatives (états de services accomplis dans le privé ou à l'étranger, contrat de travail, affectation en qualité de fonctionnaire), faites-le en recommandé avec accusé de réception. Vous pourrez ainsi faire preuve de leur envoi en cas de litige.

La justification de l'inscription en M1 se fait au moment de la saisie des vœux numériquement (PDF de moins de 500 ko) sur le serveur SIAL.

Si vous faites valoir des services effectués en qualité d'agent-e non titulaire de l'enseignement du second degré public, à l'exception de ceux effectués en tant qu'emploi d'avenir professeur(EAP), vous n'avez aucune pièce justificative à fournir (les états de services sont directement récupérés à partir des bases de gestion académiques). En revanche, pour des services effectués dans l'enseignement privé sous contrat ou dans des établissements français à l'étranger, vous devez fournir une pièce justificative.

Votre situation familiale (rapprochement de conjoint, RRE...) ainsi que vos diplômes, titres et certificats seront examinés par le service du rectorat de l'académie d'affectation, envoyez les pièces justificatives dès les résultats d'affectation.

### **Révision d'affectation**

Si vous n'obtenez pas satisfaction dans vos vœux, ou si vous vous trouvez dans une situation personnelle qui le justifie, vous pouvez demander une révision de votre affectation suite à la publication des résultats.

**Attention.** Si votre demande est motivée par l'oubli de transmission de pièces justificatives en temps et en heure, celle-ci ne sera pas examinée et aucune suite ne sera donnée. D'où l'importance de bien transmettre les pièces justificatives et de pouvoir le cas échéant faire la preuve de leur envoi (accusé de réception).

Vous devez envoyer votre demande via l'adresse suivante : [dgrhb2-2laureats@education.gouv.fr](mailto:dgrhb2-2laureats@education.gouv.fr)

Seules les demandes reçues sur cette boîte seront traitées. Vous devez mentionner dans l'objet du mail votre nom et prénom, le concours et la discipline. En outre, la fiche de synthèse issue de SIAL dédiée à la saisie des vœux devra obligatoirement être jointe. À défaut, la demande ne sera pas examinée.

**Transmettre par mail au SNUEP-FSU : [capn@snuep.com](mailto:capn@snuep.com),  
une copie complète de votre demande de révision d'affectation**

**Pour l'enseignement professionnel  
> Ne lâchons rien!**

## POUR CONTACTER LE



## • LE SIÈGE NATIONAL

SNUEP-FSU 38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS

Tél. : 01 45 65 02 56

Courriel : [sneupnat@sneup.com](mailto:sneupnat@sneup.com)

## • VOTRE SECTION ACADÉMIQUE

### AIX-MARSEILLE

sneup-aix-marseille@orange.fr

04 91 13 62 81

SNUEP-FSU,

12 place du Grd de Gaulle,

13001 Marseille

### AMIENS

Frédéric ALLEGRE

fredericallegre.sneup@gmail.com

Tél. : 06 18 82 32 12

22 rue du docteur Thomas,

51100 Reims

### BESANÇON

Virginie BOUVOT

Tél. : 06 81 33 08 45

Adrien GARDE

Tél. : 06 82 02 18 09 ; 03 81 81 87 55

sneupbesancon@gmail.com

Maison des Syndicats

4B rue Léonard de Vinci

25000 BESANCON

### BORDEAUX

Nasr LAKHSASSI

sneupaquitaine@gmail.com

Tél. : 05 56 68 98 91

SNUEP-FSU,

26 rue Paul Mamert,

33800 Bordeaux

### CAEN

Benoît LECARDONNEL

sneupcaen@yahoo.fr

Tél. : 06 77 69 22 78

3e étage, 10 rue Tancrède,

50200 Coutances

### CLERMONT-FERRAND

Stéphane ZAPORA

stephane.zapora@gmail.com

Tél. : 06 85 51 46 79

SNUEP-FSU Maison du peuple

29 rue Gabriel Péri

63000 Clermont-Ferrand

Ugo TREVISIOL

Tél. : 06 25 07 66 83

sneup.clermont@gmail.com

### CORSE

Antonia EHRHART

Tél. : 06 70 79 85 86

LP Jules Antonini

3 av Noël Franchini

CS 15006- 20700 Ajaccio cedex 9

### CRETEIL

K. TRAORE – L. TRUBLEREAU

sneup.creteil@orange.fr

Tél. : 01 43 77 02 41, 06 75 86 30 65

SNUEP-FSU, 11/13 rue des Archives,

94000 Créteil

### DIJON

Sandrine BERNARD - Philippe

DUCHATEL

sneupdijon21@orange.fr

Tél. : 03 80 33 21 76

14 rue de la Chapelle,

21200 Chevigny en Valière

### GRENOBLE

Huynh Lan TRAN : 06 84 00 82 24,

Danièle DUTERTRE : 06 52 36 06 59

sneup.grenoble@yahoo.fr

Sneup-Fsu - Bourse du travail

32 av. de l'Europe,

38030 Grenoble Cedex 02

Tél./fax : 04 76 09 49 52

### GADELOUPE

Pascal FOUCAL

foucal.pascal@orange.fr

sneupguadeloupe@yahoo.fr

Tél. : 06 90 25 48 00

SNUEP-FSU, 2 résidence Les Alpinias

Morne Caruel,

97139 Les Abymes

### GUYANE

Christophe THEGAT

sneupguyane@laposte.net

06 94 90 62 02

SNUEP-FSU

BP 847

97339 Cayenne Cedex

### LA REUNION

Charles LOPIN

sneupreunion@wanadoo.fr

Tél. : 06 92 61 93 31

Résidence les Longanis

Bat C, Appt 4

7 bd Mahatma Gandhi,

97490 Ste Clotilde

### LILLE

Jacques ALEMANY

lille.sneup@gmail.com

Tél. : 06 70 74 48 63

SNUEP-FSU, 209 rue Nationale

59000 Lille

### LIMOGES

Béatrice GAUTHIER

sneup.limoges@orange.fr

Tél. : 05 55 87 78 49 – 06 81 24 56 52

59 rue Noël Boudy,

19100 Brive

### LYON

Séverine BRELOT

lyon@sneup.com

Tél. : 04 78 53 28 60 –

Fax : 04 78 60 04 51

SNUEP-FSU, Bourse du travail,

salle 44, place Guichard,

69003 Lyon

### MARTINIQUE

Daniemme AVERLANT

daverlant@live.fr

tél. : 06 96 24 69 91

SNUEP-FSU, Cité Bon Air, Bat B

Route des religieuses

97200 Fort de France

### MAYOTTE

Amadou SOUNFOUNTERA

sneup976@gmail.com

Tél. : 06 39 40 65 35

Quartier Sefoudine

S/C Madjoni, Bandrabova

97650 Dzoumogne

### MONTPELLIER

Emmanuel CANERI

Tél. : 06 45 35 72 05

Pascal MILLET

Tél. : 0673 24 05 47

sneup.montpellier@laposte.net

Tél. : 04 67 54 10 70

SNUEP-FSU, Enclos des Lys, bat B

585 rue d'Aiguelongue,

34090 Montpellier

### NANCY-METZ

Patrick LANZI

palanzi@yahoo.fr

Tél. : 07 50 89 81 92, 03 83 33 39 73

Immeuble Quartz, 7 allée René Lalique

Apt 6, 54270 Essey les Nancy

Johanna HENRION

11 boulevard Baudricourt

54600 Villers les Nancy

johannandco@hotmail.fr

06 86 38 24 43

### NANTES

Serge BERTRAND,

nantes@sneup.com

Tél. : 06 79 47 08 94

Maison des Syndicats,

8 place de la Gare de l'État,

case postale 8,

44276 Nantes Cedex 2

### NICE

Andrée RUGGIERO

nice.sneup@orange.fr

Tél. : 06 79 44 06 81

SNUEP-FSU, Bourse du Travail

13 avenue Amiral Collet, 83000 Toulon

### NOUVELLE-CALEDONIE

Raymonde JEAN PHILLIPPE

Serge CICCONE

sneupnc@gmail.com

BP 58

98845 NOUMEA CEDEX

### ORLEANS-TOURS

Gilles PELLEGRINI

Cathy LAVANANT

sneup.orleans-tours@orange.fr

Tél. : 02 38 37 04 20

41 boulevard Buyser,

45250 Briare

### PARIS

Clélia BRUNEL GUEZ : 06 60 96 73 20

Eric CAVATERRA : 06 58 78 85 38

sneupfsu75@gmail.com

SNUEP-FSU Paris

38 rue Oudiné

75013 Paris

### POITIERS

Emmanuel DEVILLERS

emmanuel.devillers@ac-poitiers.fr

Lycée professionnel régional

Du bâtiment Auguste Perret

46 rue Bugellerie

86000 Poitiers

### REIMS

Régis DEVALLÉ

regis-devalle@sneup.com

Tél. : 06 12 68 26 60

18 rue de Vitry,

51250 Sermaize-les-Bains

### RENNES

Jean-Pierre MARZIN 06 67 20 63 08,

Ronan OILLIC 06 88 31 50 59

aca.sneuprennes@laposte.net

SNUEP-FSU

14 rue Papu

35000 RENNES

### ROUEN

Jérôme DUBOIS : 06 19 92 75 91

jdsneup@free.fr

Agnès Bonvalet : 06 89 33 14 45

agnesbonvalet@gmail.com

SNUEP-FSU,

4 rue Louis Poterat,

76100 Rouen

### STRASBOURG

Pascal THIL

0685652926

pascal.thil@orange.fr

Tél. : 03 88 22 64 37

7 pl Vieux Marché aux Vins

67000 Strasbourg

### TOULOUSE

Agnès BERNADOU

Tél. : 06 26 19 64 91

sneuptoul@gmail.com

FSU 31 – SNUEP-FSU,

52 rue Jacques Babinet

31100 Toulouse

### VERSAILLES

D. BOUILLAUD – O. GUYON

versailles@sneup.com

sneupversailles@gmail.com

Tél. : 07 60 18 78 78

Fax : 09 56 09 63 93

SNUEP-FSU Versailles

38 rue Oudiné

75013 Paris

## ADHÉRER, c'est se donner les moyens de réussir mieux son année

### Se syndiquer au SNUEP-FSU, c'est se donner les moyens :

- de faire respecter ses droits
- d'acquérir de nouveaux droits
- d'une expression collective, constructive, critique et indépendante
- d'être dans un syndicat de la FSU, 1<sup>ère</sup> fédération des agents de l'ÉN, aux côtés d'autres syndicats enseignants, le SNES, le SNUIPP, le SNEP, majoritaires dans leur secteur

### Une cotisation peu chère

66 % de votre cotisation annuelle sont déductibles de vos impôts ! Par exemple, une cotisation de **108 €** (PLP 2<sup>ème</sup> échelon) ne vous revient en réalité qu'à... **36 €** !

### Comment payer ?

**Par prélèvement :** remplir l'imprimé et joindre un RIB.

**Par chèque :** sous la forme d'un chèque global ou de 2 ou 3 chèques échelonnés. Dans ce dernier cas, il vous suffit de porter les dates d'encaissement souhaitées au dos de chacun des chèques.

Pour l'enseignement professionnel  
➤ Ne lâchons rien !